

Image not found or type unknown



On veut nous pendre notre bien

Par **domingo**, le **05/09/2008 à 18:30**

Bonjour, rnl y a trois ans, mon mari et moi avons hacheté une maison avec un terrain. La mère de mon épous a voulu nous aider et nous donner de l'argent pour payer le terrain (elle disait que ce serait pour mon mari et sa soeur plus tard une sorte d'heritage) en nous donnant cette argent elle nous a demandé si elle pouvait profiter de celui-ci pour mettre un mobilhome pour l'été, ce que nous avons accepté. rnl Au jour d'aujourd'hui elle voudrait que nous lui fassions une donation, elle veut récupérer le terrain (qui est notre propriété chez le notaire). A t-elle le droit de faire ce qu'elle fait??? que pouvons nous faire pour être débarassé d'elle??? rnl J'espère de tout coeur que vous répondrez au plus vite à mon message. rnl Cordialement

Par **Marion2**, le **05/09/2008 à 22:43**

Si vous êtes propriétaire du terrain, elle ne peut rien faire. rnl A savoir que si le terrain est à votre nom et au nom de votre mari, la soeur de votre épous n'a aucun droit de regard sur ce terrain, à moins qu'il ait été acheté par vous deux et par votre belle-soeur.